



Mondercange, le 6 novembre 2018

Au Collège Echevinal de la
Commune de Mondercange

Concerne: intervention lors de la séance du conseil communal du 9 novembre 2018

Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur les Echevins,

Dans le cadre du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la séance du conseil communal l'intervention suivante :

Lors de sa dernière séance, le Conseil Communal, sur la demande des conseillers socialistes, a été mis au courant par le Collège des Bourgmestre et Échevins que l'ancien presbytère sis dans la rue d'Esch à Mondercange, a trouvé une nouvelle affectation.

Ayant servi depuis plusieurs années à l'hébergement de demandeurs de protection internationale, le bâtiment serait dès lors occupé par deux associations de Mondercange (philatélistes et cyclistes). Le contrat de bail avec le Ministère de la Famille aurait été résilié et celui avec le propriétaire, la Fabrique d'Église de Mondercange, prendrait fin le 31 décembre 2018 alors que cette dernière envisagerait de démolir la bâtisse pour réaliser un projet de construction.

Les Conseillers socialistes tiennent à déclarer d'emblée qu'ils trouvent regrettable la mesure prise par le Collège des Bourgmestre et Échevins ayant pour conséquence l'élimination d'une structure d'hébergement de demandeurs de protection internationale, qui, par sa situation au centre de la localité répondait très bien aux besoins des familles avec enfants scolarisés dans l'enseignement fondamental et, par ses dimensions modérées, remplissait les conditions essentielles pour offrir une qualité de vie adéquate aux occupants et garantir une bonne intégration.

Partant, les Conseillers Socialistes demandent au Collège des Bourgmestre et Échevins de bien vouloir fournir les réponses aux questions suivantes :

- où est-ce que les familles ayant occupé la structure de l'ancien presbytère à Mondercange ont été relogées ? S'agissait-il de familles auxquelles appartenaient des enfants fréquentant l'école fondamentale ? Est-ce que ces enfants ont dû changer d'école et trouver de nouveaux camarades ?
- est-ce que la localité de Mondercange restera dépourvue d'une structure pouvant accueillir des familles de demandeurs de protection internationale ?
- est-ce que le Collège des bourgmestre et Échevins peut donner des informations au sujet de l'échéancier, de l'envergure et des caractéristiques du projet de construction que la Fabrique d'Église de Mondercange se propose de réaliser à l'endroit en question ?

- sachant que la Fabrique d'Église se trouve impliquée à l'échelle nationale dans un processus de restructuration, est-ce qu'il ne serait pas indiqué que le Collège des Bourgmestre et Échevins intervienne auprès de ses responsables pour que leurs plans soient suspendus pendant un laps de temps moyen ?
- est-ce que le Collège des Bourgmestre et Échevins ne trouve pas qu'il vaudrait mieux engager des négociations avec la Fabrique d'Église pour reconduire le contrat de location et ramener la structure à son ancienne destination en considérant que la Commune a engagé des frais pour faire adapter l'ancien presbytère à des fins d'habitation ? Qui plus est, alors que l'ancien presbytère est situé à un endroit du noyau de la localité de Mondercange se distinguant par une importance urbanistique cruciale, ces pourparlers, ne devraient-ils pas plutôt viser l'acquisition de l'immeuble par la Commune ?
- le Collège des Bourgmestre et Échevins, peut-il révéler les coûts des travaux de réaménagement exécutés pour le compte des associations ayant repris la bâtisse ? A combien s'élève le loyer mensuel que la Commune doit payer ?
- ne serait-il pas plus rationnel de rechercher pour le compte de ces associations une solution présentant un meilleur rapport entre les charges et les besoins ?

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur les Echevins, nos meilleures salutations.

Les conseillers du parti socialiste,
Danielle BECKER-BAUER
Marc BIEVER
Marc FANCELLI
Christine SCHWEICH
John VAN RIJSWIJCK